



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190325-CONS-AG-19-025
-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 Mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Compte Administratif 2018 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

L'An Deux Mille dix-neuf, le 25 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI, Linda PIPERI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Marie-Dominique CARRIER, Julien MORGANTI, François TATTI.

Monsieur le Président ad hoc ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2018 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif 2018, du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que conformément à la réglementation, le Président s'est retiré au moment du vote ;

Considérant que le 1^{er} vice-Président, Michel Rossi, est désigné par le Conseil comme Président ad hoc ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 Mars 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Moyens et Transparence de l'action publique » du 21 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Vice-Président délégué aux Finances et après en avoir délibéré ;

ADOPTE

(A la majorité) – abstention : François-Xavier Riolacci, Jean Zuccarelli

Le Compte Administratif 2018 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 6. 817 666,27 €
Dont en investissement : 1 282 964,18 €
en fonctionnement : 5 534 702,09 €

Dépenses Réalisées : 5 812 413,20 €
Dont en investissement : 277 711,11 €
en fonctionnement : 5 534 702,09 €

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **1 005 253,07€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de 642 240,00 € et en dépenses de 655 694,40 €, le résultat net de clôture 2018 s'élève à **991 798,67 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification